

COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal



MESURE DE CONTRÔLE DES ACCÈS À NOS INSTALLATIONS		15 mars 2020 16h30
Destinataires :	Tout le personnel, les médecins et bénévoles	
Actions à réaliser :	Pour les gestionnaires : s'assurer que l'information soit rendue disponible à vos employés et bénévoles qui ne possèdent pas d'ordinateur Pour la direction des services professionnels : s'assurer que l'information soit rendue disponible pour les médecins	

Tel qu'annoncé par le premier ministre Legault, le 14 mars 2020, de nouvelles mesure de contrôle des accès à nos installations doivent être mises en place et ce, afin de préserver la santé et la sécurité de nos résidents et patients. Les visites dans les hôpitaux, CHSLD, ressources intermédiaires et résidences privées pour les aînées sont désormais interdites.

Afin de vous faciliter l'accès à nos installations, veuillez-vous assurer d'avoir en votre possession votre carte d'identité de l'établissement dans le cadre de votre prochaine présence au CIUSSS NIM. À défaut, vous pourriez devoir vous soumettre à une vérification pour obtenir l'autorisation d'accéder à votre lieu de travail.

Si vous n'avez plus votre carte d'identité, veuillez-vous référer à votre supérieur immédiat dans les meilleurs délais afin qu'une nouvelle carte vous soit émise.

Merci pour votre collaboration.